

Présents : MM Gérard NICOLAS, Jean-Paul BEAL, Lionel CORNAND, Alain BARRAL, Nathalie PLAT, Claude TRIPODI, Michèle PELLISSIER, Marie-José LAURANS, Elisabeth LEMOINE, Aurore ANDRE, Guy ARNAUD, Francine ROUSTAN, Albert MOULLET, Jean-Michel TRUCHET, Michèle SOINS-GARCIA, Christian SARLIN, Isabelle BOITEUX

Excusés : Béatrice ALLIROL (procuration à Michèle PELLISSIER), Sylviane BEAUP-TOUCHE (procuration à Aurore ANDRE), Frank BELLON (procuration à Gérard NICOLAS), Gérard MEISSONNIER (procuration à Guy ARNAUD), Jérémy PONS (procuration à Nathalie PLAT) Patrick GABERT (procuration à Isabelle BOITEUX), Françoise MARROU (Procuration à Michelle SOINS-GARCIA)

Absents : Jean-Luc MOULLET, Marjorie PIGNOL, Jérémy BAENE, Laurent GRAILLE, André VIVET

Convocation du 15/02/2017 - Nb. de membres en exercice : 29 - Présents : 17 - Procuration(s) : 07 Absents : 05 Secrétaire de séance : N. PLAT – Secrétaire auxiliaire : A. BREMOND

En préambule, le Maire fait part des dernières dispositions en matière d'exercice des compétences « Plan Local d'Urbanisme » évoquées lors du dernier conseil communautaire. Le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur le sujet lors de sa prochaine séance.

Approbation du compte rendu sommaire de la séance du 18 janvier 2017

«Pour» : 24	«Contre» :	«Abstention» :
-------------	------------	----------------

DEL – 2017-02-01

Adhésion à l'association «Petites cités de caractère de France»

Le Maire expose que le Conseil Départemental et le CAUE des Hautes-Alpes ont proposé à la commune de réfléchir à la possibilité d'adhérer à l'Association des «Petites cités de caractère de France ».

Cette association nationale a pour principaux objectifs la préservation et la valorisation du patrimoine des cités concernées ainsi que le développement de leur visibilité et de leur attractivité touristique.

Pour y adhérer, la commune doit compter moins de 6 000 habitants et présenter un patrimoine bâti de qualité et suffisamment dense et homogène lui confiant un caractère de petite cité, détenir un patrimoine protégé et avoir un programme pluriannuel de valorisation du patrimoine. En contrepartie, la commune doit s'engager à entretenir, restaurer et mettre en valeur le patrimoine, favoriser l'accueil du public et l'animation.

L'adhésion à l'association n'implique pas obligatoirement que la commune obtienne la labellisation «Petites Cités de Caractère». Par cette adhésion, elle se porte candidate au titre de commune homologuée ou homologable, décision qui relèvera de la commission d'homologation qui visitera la commune après dépôt par celle-ci d'un dossier de candidature. Le coût de l'adhésion est de 600 € par an auquel se rajoute 150,00 € de frais de visite d'homologation (frais de déplacement en sus).

Le Maire rappelle que la finalité du programme de requalification des espaces publics de Ribiers était bien sûr d'améliorer le cadre de vie de ses habitants mais aussi de renforcer son attractivité d'un point de vue touristique et économique. L'appartenance à un tel réseau y contribuerait également. Il en serait de même pour le village de caractère d'Antonaves pour lequel des travaux de réfection et de mise en valeur sont envisagés. Aussi, propose-t-il de déposer une candidature pour ces deux villages.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association «Petites cités de caractère» et autorise le Maire à déposer un dossier de candidature et à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

«Pour» : 24	«Contre» :	«Abstention» :
-------------	------------	----------------

DEL – 2017-02-02

Désaffectation et reclassement du bien cadastré A 442 - Antonaves

Le Maire expose que depuis la construction d'une nouvelle mairie-annexe à Antonaves et sa récente mise en service, le bâtiment implanté sur la parcelle A 442 et dans lequel était située jusqu'en janvier dernier la mairie n'est, de fait, plus affecté à un service public. Or compte-tenu de sa vocation première, ce bien relève toujours du domaine public communal.

Par conséquent, le Maire propose de constater sa désaffectation et de le classer dans le domaine public communal entraînant, de fait, le classement dans le domaine privé communal.

Le Conseil Municipal constate la désaffectation du bien cadastré A 442 situé à Antonaves et décide de le déclasser du domaine public communal.

«Pour» : 24	«Contre» :	«Abstention» :
-------------	------------	----------------

DEL – 2017-02-03

Création d'un emploi d'avenir

Avec l'arrivée à terme au 1er juin prochain d'un des deux contrats « emploi d'avenir », le Maire propose de recourir à nouveau à ce dispositif pour une durée de 3 ans à compter du 1er juin prochain.

Le Conseil Municipal, décide à compter du 1er juin 2017, la création d'un poste «Emploi d'Avenir» dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ Fonction : Agent polyvalent (nettoyage de locaux, interventions auprès des services scolaires et périscolaires, accueil des usagers du plan d'eau,...).
- ✓ Durée du contrat : 3 ans
- ✓ Durée hebdomadaire de service : 35 heures modulables en fonction des nécessités de service (temps de travail annualisé)
- ✓ Rémunération : SMIC

et autorise le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en oeuvre du dispositif ainsi que le contrat de recrutement de l'agent et à percevoir l'aide de l'Etat.

«Pour» : 24	«Contre» :	«Abstention» :
-------------	------------	----------------

DEL – 2017-02-04

Accueil de loisirs – convention avec la Fédération des Foyers Ruraux

Madame Nathalie PLAT, adjointe en charge des actions envers la jeunesse, rappelle que depuis quelques années, la commune confie la gestion de l'accueil de loisirs des jeunes à la Fédération des Foyers Ruraux des Alpes de Haute-Provence.

La commission « Enfance-Jeunesse » juge le bilan de l'année écoulée satisfaisant, quantitativement comme qualitativement, et propose, par conséquent, de signer une nouvelle convention pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal décide de confier la gestion de l'accueil de loisirs pour 2017 à la Fédération des Foyers Ruraux des Alpes de Haute-Provence moyennant une participation financière prévisible de 14 117 € ;

«Pour» : 24	«Contre» :	«Abstention» :
-------------	------------	----------------

DEL – 2017-02-05

Rachat d'équipements auprès d'un locataire sortant

Le Premier Adjoint expose que le locataire sortant de l'appartement communal n°2 situé à « l'Ancienne perception » à Ribiers propose de céder à la commune différents équipements qu'il y a installé et qu'il est en droit de récupérer. Il s'agit d'une étagère de cuisine ainsi que de 3 radiateurs et d'un sèche-serviette. Le montant total des équipements s'élève à 657 euros, déduction faite des frais d'installation que le locataire a payé à un professionnel.

Il expose que les équipements de chauffage sont très récents et de bonne qualité. Ils sont moins énergivores que les précédents et contribuent, de fait, à valoriser l'appartement. En outre, leur remplacement serait beaucoup plus onéreux pour la commune. Aussi, propose-t-il de les racheter à la somme demandée par le locataire, soit 657 euros.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de la personne concernée les équipements susvisés pour un montant total de 657 euros.

«Pour» : 24	«Contre» :	«Abstention» :
-------------	------------	----------------

DEL – 2017-02-06

Action sociale – attribution de secours

Madame Michèle PELLISSIER, adjointe en charge des affaires sociales, expose que deux personnes domiciliées sur la commune à Ribiers ont présenté des demandes de secours car elles rencontrent des difficultés financières pour faire face à des dépenses de première nécessité.

Sur proposition de la commission ad-hoc qui a examiné les ressources et les charges ainsi que la situation sociale et familiale des intéressées, **le Conseil Municipal** décide, à titre exceptionnel, d'attribuer les secours suivants :

Madame X : attribution d'un secours de 300 € et d'un prêt de 300 € remboursable en 6 mensualités à compter du 1er avril 2017

Monsieur Y : attribution d'un secours de 300 € et prise en charge de factures de cantine pour un montant total de 59,50 €

«Pour» : 24	«Contre» :	«Abstention» :
-------------	------------	----------------

Présentation des comptes administratifs 2016

Le Maire fait une présentation détaillée et commentée des comptes administratifs 2016 qui seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de la séance du 21 mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Le Maire,

Gérard NICOLAS



